

Les trésors du conservateur

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 620

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FRIBOURG

Un notable au petit matin

Il était cinq heures, ce matin-là de fin décembre 1981, et ce n'était pas Paris qui s'éveillait, mais le futur conseiller d'Etat fribourgeois Edouard Gremaud. Et devant lui, une page blanche, avec la perspective de livrer une dernière fois ses pensées intimes aux paysannes et paysans fribourgeois lecteurs de l'«Agri Journal — Journal agricole et social», édité par l'Union des paysans fribourgeois. Derniers «libres propos» mélancoliques, états d'âme, un genre pas trop aisé. Finalement pourtant, Edouard Gremaud n'est pas mécontent de lui à l'heure du bilan intermédiaire: il a travaillé plus que son compte et le fait savoir; et somme toute, comme il le note, «gouverner» pour gouver-

ner, du bétail aux administrés, la tâche se complique mais reste familière. On n'est jamais mieux servi que par soi-même: l'ancien secrétaire de l'Union des paysans fribourgeois prend congé du rédacteur de l'«Agri Journal», et le rédacteur évoque à l'avance les capacités du futur (ancien) homme d'Etat: trois fois Edouard Gremaud en un billet d'une septantaine de lignes. Pas si mal pour un au revoir! Au passage, sans avoir l'air d'y toucher, le bon sens redoutable du notable qui a réussi: «(...) Dire que des gens bien intentionnés luttent pour réduire la durée du travail de l'homme! Et moi, je constate que mes heures de loisirs sont allées en diminuant tout au long de ma carrière professionnelle. Je ne m'en porte pas plus mal après tout. Et quand on aime ce que l'on fait, le travail devient aussi un loisir.» La collégialité ne sera pas douce aux deux conseillers d'Etat socialistes.

LAUSANNE

Les trésors du conservateur

Extraordinaire enrichissement des après-midi et des soirées lausannoises avec le pari des animateurs de la Cinémathèque suisse, tout récemment installée dans ses meubles du Casino de Montbenon rénové: trois séances de cinéma par jour — 15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30 — tous les jours sauf le dimanche, et des programmes tels qu'on pouvait en rêver en entendant parler des richesses accumulées depuis des années par Freddy Buache. Désormais, les cinéphiles n'auront aucune excuse: une des lacunes culturelles les plus cruelles de Suisse romande est en voie d'être comblée. Espérons, en prime, que le circuit cinématographique traditionnel verra dans cette initiative remarquable l'occasion d'une saine émulation. Au menu de janvier, un somptueux hommage à Abel Gance (onze films, y compris les «Napoléon» de 1925-1927 et 1934),

«Regards» sur le cinéaste français Pierre Chenal, quatre films de G. W. Pabst et la reprise d'œuvres de Claude Autant-Lara. N'en jetez plus. Il est possible de se «programmer» à l'avance en consultant la brochure-programme explicative (et illustrée!), publiée mensuellement par la Cinémathèque suisse (adresse utile: Montbenon 6, 1003 Lausanne).

GENÈVE

L'armistice du travail

Dans l'industrie genevoise des machines, comme dans d'autres secteurs, la conjoncture était très favorable jusqu'à l'été de l'année dernière. Et brusquement, elle a changé, sans le moindre signe avant-coureur. Les Ateliers des Charmilles, dernière grande entreprise indépendante, de ce fait la

plus dynamique, est allée jusqu'à introduire le chômage partiel.

Et voici venu le temps des règlements de comptes.

A Lucifer, filiale de la multinationale Sperry Rand spécialisée dans la fabrication de valves électromagnétiques, des rumeurs de licenciements couraient depuis l'automne. En quelque sorte, le terrain était préparé pour le jour où on devait apprendre qu'un militant FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux) avait reçu son congé. Ce frontalier ne quittait pas l'atelier pour dîner et, pour s'épargner un double déplacement, demandait à des collègues de pointer à sa place. Ceci au vu et au su de chacun. Tous les prétextes étaient bons pour «justifier un licenciement...».

LA VENGEANCE EST UN PLAT...

Au-delà de ce coup patronal monté de toutes pièces, un contentieux qui ne datait pas d'hier. En fait, la direction mettait le point final à un conflit qui l'opposait à un militant syndical particulièrement actif, un de ceux qui avaient lancé le mouvement contre les licenciements en 1975, il y a plus de cinq ans. Dans l'intervalle l'enthousiasme était un peu tombé et si l'action syndicale se maintenait, d'autres travailleurs, plus prudents, plus diplomates aussi, avaient été élus à la commission d'entreprise: la direction éliminait alors sans prendre beaucoup de risques celui qui ne bénéficiait plus d'un statut protégé.

A l'heure des règlements de comptes, Lucifer n'est qu'un cas parmi d'autres. Dans une autre multinationale, américaine celle-là, mais ayant également son siège à Zurich, un militant de l'action syndicale est congédié après trente ans de «bons et loyaux services», pour... comportement et rendement insuffisants!

L'affaire de l'entreprise Gay, au sujet de laquelle le Tribunal fédéral vient de rendre un arrêt, est encore plus significative.